

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N° 20201105-09



**Thiers Dore
et Montagne**
L'INTERCO

Communauté de Communes
Thiers Dore et Montagne
47 avenue du Général de Gaulle
63300 THIERS
04 73 53 24 71
contact@cctdm.fr

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 5 NOVEMBRE 2020 à 18H00**Séance présidée par :** Tony BERNARD, Président**Date de la convocation :** 29 octobre 2020

Le Conseil Communautaire de la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne s'est réuni le 5 novembre 2020 à 18h00, Salle Armstrong – Espace – Place Saint Exupéry - 63300 THIERS.

Conseiller.e.s présent.e.s :

Jean-Éric GARRET, Bernard LORTON, Ludovic COMBE, Olivier CHAMBON, Jean-Pierre DUBOST, Philippe BLANCHOZ, Tony BERNARD, Philippe CAYRE, Catherine MAZELLIER, Mohammed OULABBI, Atlantique MESSAN, Ghislaine DUBIEN, Michel GONIN, Éric CABROLIER, Caroline GUELON, Patrick SAUZEDDE, Marina DA COSTA, Bernard VIGNAUD, Pépita RODRIGUEZ, Alexandra VIRLOGEUX, Daniel BALISONI, Frédéric CHONIER, Frédérique BARADUC, Rachel BOURNIER, Serge THEALLIER, Stéphane RODIER, Hélène BOUDON, Claude GOUILLON-CHENOT, Isabelle FUREGON, David DEROSSIS, Monique DURAND PRADAT, Sylvain HERMAN, Martine MUNOZ, Taya ADJIMI, Didier STURMA, Sophie DELAIGUE, Francis ROUX, Tahar BOUANANE, Jean-François DELAIRE, Pierre ROZE.

Conseiller.e.s ayant donné pouvoir :

Maryse BARGE à Olivier CHAMBON
Christiane SAMSON à Catherine MAZELLIER
Thomas BARNERIAS à Tony BERNARD
Daniel BERTHUCAT à Stéphane RODIER
Jany BROUSSE à Ghislaine DUBIEN
André DEBOST à Bernard VIGNAUD
Catherine PAPUT à Hélène BOUDON
Serge FAYET à Jean-François DELAIRE
Régine BEAL à Francis ROUX

Conseillers absents excusés : Jean-Michel LAVEST, Michel COUPERIER, Georges LOPEZ, Didier ROMEUF, Pierre CONTIE, Éric BOUCOURT, Didier CORNET.

Conseillers suppléants ayant voix délibérante : Thierry LAMBINET, Christophe DOS SANTOS, David POMMERETTE.

Secrétaire de séance : Hélène BOUDON

MISE A JOUR DU TABLEAU DES EMPLOIS

Rapporteur : Philippe BLANCHOZ, Vice-Président

Conseillers en exercice :

56

Conseillers présents :

40

Suppléants ayant voix délibérantes :

3

Conseillers représentés :

9

Total votants :

52

Vu le Code Général des Collectivité Territoriales,
Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,
Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,
Vu la délibération en date du 26 avril 2012, créant un emploi d'auxiliaire de puériculture principal 2^{ème} classe,
Vu la délibération en date du 26 juin 2015, créant un emploi d'adjoint technique principal 2^{ème} classe,
Vu la délibération en date du 18 février 2016, créant deux emplois d'adjoint technique principal 2^{ème} classe,
Vu la délibération en date du 12 juillet 2018, créant un emploi d'adjoint administratif.

Conformément à la mise à jour du tableau des emplois.

Considérant qu'il est nécessaire de créer 5 emplois pour le bon fonctionnement des services.

Vu l'avis favorable de la CAP en date du 8 octobre 2020.

Le rapporteur propose la création d'emplois et les suppressions assorties :

A compter du 1^{er} décembre 2020 :

- La création d'un emploi d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe à temps complet ;
- La création d'un emploi d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe à temps complet ;
- La création d'un emploi d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe à temps non complet (24/35^{ème}) ;
- La création d'un emploi d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe à temps non complet (31/35^{ème}) ;
- La création d'un emploi d'auxiliaire de puériculture principal de 1^{ère} classe à temps complet.

Ayant entendu l'exposé qui précède,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve** la création des emplois précités ;
- **Dit** que les crédits nécessaires sont inscrits aux budgets concernés ;
- **Autorise** le Président à signer tous documents relatifs à cette décision.

TOTAL VOTANTS : 52

Conseillers présents : 43

Représentés : 9

Non-participation :

TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES : 52

Pour : 52

Contre :

Abstentions :

Pour ampliation certifiée conforme,

Le Président,

Tony BERNARD,
Maire de Châteldon